

REVUE DE PRESSE



28/09/2026



FONCTION PUBLIQUE

Les syndicats de la fonction publique promettent une "journée noire" pour la mobilisation du 29 septembre

 Publié hier à 18h46

➤ Diffusé sur [Fonction publique](#)

 6 minutes de lecture  Dépêche n°757319



Par [Clarisse Jay](#)

"Une revalorisation significative de la valeur du point d'indice", son indexation sur l'inflation, une refonte des grilles indiciaires, le rétablissement de la Gipa, le maintien à 100 % des rémunérations en cas de congé maladie, des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services publics... les huit syndicats représentatifs de la fonction publique listent dans une déclaration unitaire le 24 septembre 2026 les principales revendications qui motivent la journée intersyndicale de mobilisation et de grève à laquelle ils ont appelé pour le 29 septembre, et qu'ils annoncent suivie.



Pour les huit syndicats de la fonction publique, leurs revendications "doivent trouver une traduction budgétaire dès" les PLF et PLFSS pour 2027. | *Crédit image : AEFInfo - CJ*

"Nous serons là pour exprimer la colère des agents. La journée du 29 septembre sera une journée noire. Nous allons montrer ce qu'est une journée sans fonction publique", prévient Natacha Pommet, la secrétaire générale de la FDSP CGT, à l'occasion d'une conférence de presse organisée jeudi 24 septembre en amont de la journée de mobilisation et de grève à laquelle appellent l'ensemble des huit organisations syndicales de la fonction publique le 29 septembre prochain.

Décidée il y a trois mois jour pour jour, cette journée de mobilisation s'est trouvée confortée par le contenu du rendez-vous salarial du 8 juillet, au cours duquel le ministre de l'Action et des Comptes publics, David Amiel, a annoncé, faute de mesures générales, trois mesures ciblées sur les carrières, qui ont vocation à figurer dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2027, et la possibilité "d'injections" ciblées de points sur les bas des grilles. Surtout, il a à cette occasion préparé le terrain pour un nouveau gel de la valeur du point en 2027.

"Austérité budgétaire"

Déjà jugées insuffisantes par les organisations syndicales, qui réclament des mesures générales depuis le point d'indice a de nouveau été gelé, en 2024 (après treize années de blocage, interrompue par des revalorisations (+0,6 % en 2016, +0,6 % en 2017, +3,50 % en 2022, +1,5 % en 2023), ces mesures attendent toujours d'être confirmées - un groupe de travail sur les "suites du rendez-vous salarial, prévu le 1er octobre, jour de présentation du PLF pour 2027, devrait permettre d'en savoir plus. Et la confirmation par le Premier ministre, le 17 septembre, du maintien du gel de la valeur du point, assortie d'un nouveau train d'économies de 54 milliards d'euros, n'a fait qu'attiser la grogne des agents publics et de leurs représentants syndicaux.

"L'austérité budgétaire ne peut répondre aux exigences salariales des [agents] et au déficit d'attractivité de la fonction publique. Elle ne permet pas non plus de répondre au financement conséquent des investissements publics et des politiques publiques dont notre société a besoin. L'enchaînement de catastrophes climatiques que notre pays a traversé cet été a montré une fois de plus à quel point les services publics étaient nécessaires mais aussi combien il fallait investir dans leur développement pour faire face à ces situations qui ne sont plus des crises mais des événements réguliers et accélérer la transition écologique", développe la déclaration intersyndicale détaillant la plateforme revendicative du 29 septembre (lire encadré).

Crise d'attractivité

"Les agents ont perdu plus de 6 % de pouvoir d'achat depuis la dernière revalorisation du point en 2023 et plus de 15 % depuis dix ans" et "avec l'accroissement de l'inflation dû aux produits pétroliers et au coût de l'alimentation, la situation des [agents] publics continuera de s'aggraver. Combien d'agents publics de plus auront leur traitement indiciaire inférieur au Smic lors de la prochaine revalorisation de celui-ci ?", interrogent ainsi les huit syndicats dans leur déclaration commune, rappelant que "862 000 agents perçoivent un traitement indiciaire inférieur au Smic". Au 1er janvier dernier, 356 000 agents publics des trois versants ont bénéficié de l'indemnité différentielle pour éviter que leur

rémunération ne se retrouve sous le niveau du salaire minimum suite à la revalorisation de 1,18 % de ce dernier.

Au-delà de la seule question salariale, les nouvelles coupes budgétaires vont peser sur le fonctionnement des services publics et les conditions de travail des agents, souligne la déclaration intersyndicale, alertant sur la baisse d'attractivité des métiers publics ("le nombre global de [candidats inscrits] aux concours de la fonction publique a été divisé par quatre et 11 % des postes mis au concours ne trouvent pas preneurs") et le départ à la retraite, dans les dix prochaines années, de "près de 2 millions d'agents publics".

"Les agents sont menacés, agressés voire tués"

Pour Christian Grolier, le secrétaire général de la FGF-FO, l'inquiétude est forte sur le PLF 2027 qui laisse planer "le risque, en plus du gel de la valeur du point d'indice, d'un gel des avancements et donc des carrières". Cette piste aurait de fait été étudiée lors de la préparation du budget 2026 mais ce serait avéré trop complexe à mettre en oeuvre. Christian Grolier craint aussi que le détachement d'office ne soit utilisé lors des délégations de services publics (en cas d'externalisations) et que de nombreux contrats ne soient pas renouvelés.

"Quand nous interrogeons les agents, ils parlent de leur pouvoir d'achat, de leur rémunération et d'un besoin de reconnaissance, rapporte Luc Farré, le secrétaire général de l'Unsa Fonction publique. Depuis dix ans, les agents publics ont participé grandement, par leur non revalorisation, aux économies qui ont permis de financer d'autres choses. Ce n'est pas aux agents de financer la dette de notre pays." Alors que dans le même temps, le secteur privé a bénéficié de rattrapages, ajoute-t-il. Et, précise Gaëlle Martinez, la déléguée générale de Solidaires Fonction publique, que la fraude fiscale représente 100 milliards d'euros par an et les aides aux entreprises 211 milliards d'euros... "Le budget doit aller chercher du côté des recettes", répète-t-elle.

La présidente de la fédération CFE-CGC des services publics, Marie Christine Caraty, dénonce de son côté l'absence de Gpec et la dégradation des conditions de travail depuis dix ans. "Les infirmiers ne restent pas plus

de cinq ans dans les hôpitaux. Et les départs à la retraite vont poser des problèmes d'organisation", anticipe-t-elle, ajoutant que "les agents sont menacés, agressés voire tués". Ce que confirme Laure Revel, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, constatant une augmentation du taux d'agressivité à l'égard des agents : "Les usagers n'ont plus la qualité de réponse attendue et s'en prennent aux agents qu'ils ont en face d'eux".

Des défis abordés avec "une fonction publique abîmée"

Dans ce contexte, "il faut que les agents se mobilisent pour montrer au gouvernement que ça suffit", souligne Pascal Kessler, le président de la FA-FP. Un "ça suffit" unanimement exprimé comme le mot d'ordre de la mobilisation.

"Nous allons montrer notre détermination. Nous sommes unis car le moment est grave. À trop tirer sur la corde, elle finit par casser", prévient Laure Revel (CFDT). Cette mobilisation est d'autant plus motivée que cette rentrée "n'est pas comme les autres", fait valoir Caroline Chevé (FSU) : "Elle clôt dix ans de présidence d'Emmanuel Macron et de politique irresponsable en matière éducative, écologique et de souveraineté numérique. Nous abordons ces défis avec une fonction publique abîmée et des services publics dégradés." Par ailleurs, à l'heure où le *fonctionnaire bashing* refait surface à la faveur de la campagne présidentielle, cette journée sera utile pour sensibiliser les citoyens et "expliquer ce qu'est la fonction publique", d'aucuns pensant encore que les caisses de la sécurité sociale ou la SNCF en font partie, ironise Christian Grolier.

Interrogé sur leurs projections de mobilisation, l'ensemble des représentants syndicaux se montre confiant, tant sur la participation des agents publics que sur son impact. Tous rappellent le résultat de la journée du 5 décembre 2024, qui a fait reculer en partie de gouvernement sur la réforme des retraites de 2023 (dont le calendrier de recul de l'âge légal minimum de départ est suspendu jusqu'à janvier 2028) et espèrent une forte mobilisation. À ce jour, la CGT recense 155 manifestations sur tout le territoire sur 95 départements (en décembre 2024, 160 manifestations avaient été organisées). "La mobilisation d'annonce au moins aussi forte qu'en décembre 2024", assure Natacha Pommet.

Les revendications de l'intersyndicale

Dans leur déclaration commune, les huit organisations syndicales de la fonction publique "rappellent leurs revendications et attendent que des réponses soient apportées aux exigences suivantes" :



Par [Clarisse Jay](#)

Diffusé par les fils d'info

Fonction publique

Rubriques associées

Collectivités territoriales

Dialogue social

Emploi

Etat – Opérateurs

Financement - Budget

Hôpital

Ressources humaines

↗ La rédaction vous conseille



Les administrations de l'État de nouveau au régime sec en 2027

Afin de respecter la nouvelle cible du gouvernement d'un déficit public à 5 % du PIB, le budget 2027, qui sera présenté en conseil des ministres le 1er octobre, va prévoir 54 milliards d'euros d'...



Les organisations syndicales de la fonction publique confirment leur appel à la mobilisation le mardi 29 septembre 2026

Alors que sept syndicats (CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP) avaient déjà ...

Fonctionnaires : une mobilisation sur fond de montée des tensions sociales

Les huit fédérations de la fonction publique appellent les agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux à une journée d'action mardi. L'ampleur de la mobilisation aura valeur de test.



Le 5 décembre 2024, quelque 160 manifestations avaient eu lieu (ci-dessus, celle de Toulouse). L'intersyndicale recensait jeudi 155 défilés ou rassemblements prévus le 29 septembre à travers la France. (Photo Jean-Marc Barrère/Hans Lucas via AFP)

Par **Leïla de Comarmond**

Publié le 27 sept. 2026 à 16:31 | Mis à jour le 27 sept. 2026 à 16:44

Décidée dès la fin juin, la mobilisation à laquelle appellent les fédérations de fonctionnaires le 29 septembre intervient dans un climat social qui s'est singulièrement alourdi, en pleine flambée du prix des carburants. S'y est ajoutée, à quelques jours de la présentation du budget jeudi 1^{er} octobre, l'annonce par le Premier ministre d'une **nouvelle année blanche** pour les salaires de base de la fonction publique, parmi **les économies prévues**.

Ce contexte conduira-t-il les quelque 5,9 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux (statutaires et contractuels) à se mobiliser massivement, sur fond de démarrage de la campagne présidentielle ? L'ampleur de la mobilisation, à laquelle les syndicats de France Travail appellent aussi à se joindre, se jugera à l'aune de la participation à la dernière journée d'action intersyndicale dans la fonction publique, il y a près de deux ans.

Les pompiers à l'honneur

Le 5 décembre 2024, quelque 130.000 personnes, selon la police, et 200.000 personnes, selon la CGT, avaient défilé partout en France à l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires sauf FO. Centré sur la perspective - déjà - d'une année blanche salariale et le projet de porter à trois le nombre de jours de carence en cas de maladie, le mouvement était intervenu au moment où le gouvernement Barnier venait d'être censuré à l'Assemblée nationale.

Mardi, les pompiers seront à l'honneur. Après un été marqué par des incendies record, les soldats du feu vont manifester à Paris. Ce rendez-vous sera le point d'orgue de trois semaines de mobilisation pour **réclamer des moyens supplémentaires**.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Retraités, salariés, entreprises... Ceux qui vont payer la facture du budget 2027**
- **EXCLUSIF - Budget 2027 : le gouvernement envisage de limiter encore les allègements de charges des entreprises**

« Ils ont souhaité être distincts tout en marquant leur appartenance à la fonction publique » en convergeant un peu plus tard vers le reste des manifestants, a expliqué Natacha Pommet, de la CGT, lors de la conférence de presse qu'a tenue l'ensemble des syndicats de fonctionnaires - FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC et autonomes de la FA-FP - jeudi pour présenter leur mobilisation commune.

« Lorsqu'on interroge les agents, tous, sans une exception, parlent de leur pouvoir d'achat, de leur salaire, d'un besoin de reconnaissance », a insisté Luc Farré, de l'Unsa. « On entend de plus en plus de collègues dire qu'à partir du 15 du mois, ils sont dans le rouge », s'alarme Christian Grolier. « A [trop] tirer sur la corde, la corde cède », a prévenu

Laure Revel, de la CFDT, jugeant le « moment grave » pour les agents publics, notamment « dans les hôpitaux, dans les écoles ».

Difficile de prédire l'affluence

Mais il paraît difficile de prédire l'affluence à la journée d'action intersyndicale. « Est-ce que les agents vont arriver à passer par-dessus leurs problèmes financiers et à se priver d'une journée de salaire pour faire grève ou pas ? On sent un découragement, mais c'est du découragement que naît le mécontentement », explique un syndicaliste.

Comme beaucoup d'autres, il sait que le mouvement de protestation pourrait plus passer par les urnes **avec l'échéance présidentielle**. « On espère que mardi, ce sera une belle journée de mobilisation, même si ce ne sera pas forcément encore un raz-de-marée cette fois-ci. »

LIRE AUSSI :

- **ANALYSE – Dette, « gilets jaunes » : Lecornu, l'anti-Bayrou**

Ce qui est sûr, c'est que le rendez-vous donné par les syndicats de la fonction publique intervient dans un climat social qui s'est encore tendu depuis la rentrée. Pour l'heure, il s'agit plutôt d'un bouillonnement, auquel participe notamment le mouvement de blocus de quelques lycées, qui s'est étendu dans la banlieue parisienne ce vendredi. Six ans après le **mouvement des « gilets jaunes »** (qui avait démarré le 17 novembre 2018), le spectre d'une nouvelle poussée de la contestation venue du terrain ressurgit.

Le flop de « Bloquons tout »

L'initiative a recueilli le soutien de la présidente du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale, Mathilde Panot, du communiste Fabien Roussel ou encore de l'Ecologiste Marine Tondelier. Mais pour l'heure, rien n'indique que la greffe pourrait prendre cette fois-ci, un an quasiment jour pour jour après « Bloquons tout », **qui avait fait un flop**.

« Vous avez vu des gilets jaunes il y a trois ans, alors vous pensez que c'est comme les champignons, on met du soleil et de la pluie et il y a des gilets jaunes », a lancé le 24 septembre Jean-Luc Mélenchon, interrogé par « Politico ». « Il y a un pays en état d'exaspération, les gilets jaunes, c'est presque gentil à côté de ce qui vous attend », a

affirmé l'Insoumis en chef. Mais il a ajouté que les Français « reportent sur l'élection présidentielle le règlement du problème ».

S'il a jugé « normal qu'il y ait de la colère », **Emmanuel Macron a insisté jeudi soir** lors de son interview télévisée sur le fait que « les causes de la hausse des prix sont géopolitiques », contrairement à 2018 ou au mouvement contre la réforme des retraites. « Je vois des voix qui s'élèvent pour appeler à un mouvement social généralisé. Je pense que ça ne nous aiderait pas collectivement », a ajouté le président de la République. Il reste que 70 % des Français jugent insuffisantes les mesures d'aides sur les carburants annoncées par le gouvernement, selon un sondage Elabe pour BFM publié jeudi.

APPROFONDISSEZ CE SUJET

Interrogez l'Assistant IA des Echos : la seule IA ayant accès à 100% de nos articles

- ✦ Comment fonctionnent les jours de carence pour les fonctionnaires malades ?
- ✦ Qu'est-ce que l'indemnité différentielle versée aux fonctionnaires ?

Leïla de Comarmond

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Assemblée Nationale

Guerres et conflits

Grèves

Service public

Syndicats

Jean-Luc Mélenchon

Les pistes de la Cour des comptes pour freiner l'évolution de la masse salariale dans les collectivités territoriales

 Publié aujourd'hui à 10h00

➤ Diffusé sur [Fonction publique](#)

 4 minutes de lecture  Dépêche n°757338



Par [Odile Romelot](#)

Dans une note thématique publiée le 21 septembre 2026, la Cour des comptes analyse l'évolution de la masse salariale publique entre 2012 et 2024 dans sa globalité et par versant. Concernant la fonction publique territoriale, les magistrats financiers recommandent la suppression de 140 000 postes d'ici 2032 pour retrouver le niveau de 2014. Outre l'augmentation du temps de travail et la réduction de l'absentéisme, la Cour des comptes invite les collectivités locales à voir les départs en retraite des agents territoriaux à venir comme une opportunité pour réduire leurs effectifs.



Entre 2012 et 2024, l'emploi a augmenté de 10,3 % dans la fonction publique territoriale, contre 12 % pour l'emploi total. | *Crédit image : Shutterstock - Alexandros Michailidis*

En 2024, la Cour des comptes recommandait de supprimer 100 000 postes dans les collectivités territoriales. En 2026, elle suggère désormais d'en supprimer 140 000. Dans une note thématique, analysée à travers le prisme de la réduction du déficit public et publiée le 21 septembre 2026 ⁽¹⁾, l'institution formule cinq recommandations pour freiner l'évolution de la masse salariale des près de six millions d'agents publics.

Proposant à la fois une approche globale et par versant, la Cour des comptes appelle à réduire les effectifs et sous-indexer la valeur du point d'indice, tout en permettant que "la rémunération des agents publics progresse et que l'attractivité de leurs métiers soit maintenue". Les collectivités territoriales sont invitées à prendre leur part de l'effort, la décision du niveau de leur contribution appartenant toutefois aux pouvoirs publics, rappelle la Cour.

Hausse de la masse salariale de 42 % entre 2012 et 2024

Comme en 2024, la Cour des comptes souligne une augmentation des effectifs de la fonction publique territoriale qui n'apparaît pas entièrement liée à des transferts ou extensions de compétences. Ceux-ci ont progressé

de 10 % entre 2012 et 2024, atteignant 188 000 effectifs supplémentaires, principalement concentrés dans les intercommunalités (+159 000) et dans les régions (+19 000). Toutefois, la croissance des effectifs intercommunaux n'a pas été compensée par une baisse notable des effectifs communaux, observe la Cour.

Ce qui a provoqué, sur la période observée, une augmentation des charges de personnel des collectivités et des groupements à fiscalité propre de 23,5 milliards d'euros entre 2012 et 2024, pour atteindre un total de 76,4 milliards d'euros. "La masse salariale a été plus dynamique pour les intercommunalités (+109 % sur la période) et les régions (+66 %), que pour les communes (+34 %) et les départements (+27 %)."

Par ailleurs, l'augmentation de la masse salariale s'explique pour partie par les revalorisations du point d'indice intervenues à quatre reprises entre 2012 et 2024 (+4,3 milliards d'euros) mais surtout par le glissement vieillesse technicité et des mesures catégorielles qui ont représenté une hausse de 14 milliards d'euros. Au total, l'"effet rémunération" est responsable à hauteur de 78 % de l'augmentation de la masse salariale des collectivités, contre 22 % pour l'"effet emplois" relatif à la hausse des effectifs.

Réduction des effectifs au niveau de 2014

Du fait du poids de la masse salariale dans les dépenses publiques, et dans l'objectif de freiner son évolution spontanée, la Cour des comptes propose d'activer deux leviers dans la durée : la réduction des effectifs et la maîtrise des rémunérations. S'agissant des effectifs, l'institution appelle à moduler l'effort par versant, étant entendu que les besoins en santé de la population vont continuer d'aller croissant et qu'il convient donc de limiter la contribution de la fonction publique hospitalière à cet égard.

Pour la fonction publique territoriale, la note insiste sur la nécessité d'achever la réforme des 1 607 heures de travail annuel et de "réduire l'absentéisme". Deux propositions déjà formulées en 2024 et qui devrait permettre une diminution de 2,7 % des effectifs territoriaux, soit 54 000 agents, et générer une économie de 1,5 milliard d'euros en 2032. De plus, en ramenant les effectifs à leur niveau de 2014, notamment à travers une plus

grande mutualisation des agents du bloc communal, les économies pourraient atteindre 3,9 milliards d'euros. Dans cette perspective, le départ en retraite des agents territoriaux, qui doit s'accélérer du fait d'une pyramide des âges vieillissante, doit être vu comme une "opportunité".

Sous-indexer la valeur du point d'indice

En matière de rémunération, plusieurs pistes sont également développées. Si la Cour reconnaît qu'un "gel intégral du point d'indice sur une durée longue est peu envisageable", elle estime qu'une sous-indexation "concertée et pluriannuelle", telle que celle vécue sur la période 2012-2024, peut représenter une solution. À condition toutefois de fixer une trajectoire de l'évolution de la valeur du point "dans le cadre d'une politique salariale visant à répondre aux enjeux d'attractivités [...] tout en maîtrisant la masse salariale publique".

Ainsi, calcule la Cour, "revaloriser chaque année le point d'indice de 25 % de l'inflation prévisionnelle induirait une hausse du montant de la masse salariale publique de 6,7 milliards d'euros et une économie, par rapport à une indexation complète, de 20 milliards d'euros en année pleine en 2032, toutes administrations publiques confondues". En parallèle, les magistrats financiers recommandent de freiner les mesures catégorielles, notamment celles indexées sur le point d'indice.

À partir de ces leviers, la Cour formule plusieurs hypothèses, qu'elle laisse à la main des pouvoirs publics pour les appliquer. Par exemple, "le non-remplacement de 25 % des départs combiné à une sous-indexation de 25 % de la valeur du point d'indice et une réduction de 25 % de l'enveloppe des mesures catégorielles induiraient une économie de 20,7 milliards d'euros, tout en maintenant une augmentation annuelle de la RMPP de 3,3 % en moyenne, supérieure à l'inflation prévisionnelle (+1,75 %)".

(1) Cette note fait partie des quatre premières publications thématiques diffusées le 21 septembre par la Cour des comptes pour rendre ses travaux plus accessibles. A noter que ces synthèses sont "produites automatiquement".

DÉBATS **POUVOIR D'ACHAT****Pouvoir d'achat : « Le ticket de caisse ne raconte jamais toute l'histoire »****TRIBUNE****Michel Millot**

Designer industriel

Les responsables politiques et les économistes confondent trop souvent la capacité de consommer avec la possibilité de mieux vivre, constate le designer industriel Michel Millot, dans une tribune au « Monde ».

Publié le 26 septembre 2026 à 06h00 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Le pouvoir d'achat est devenu le langage automatique de la politique française. Une difficulté sociale apparaît ? On promet un chèque, une prime, une baisse de taxe ou quelques euros de revenu supplémentaire. Les prix augmentent ? On cherche à les contenir. La consommation ralentit ? On tente de la relancer. Cette préoccupation est légitime : lorsqu'un ménage ne peut plus se nourrir correctement, se chauffer ou se déplacer, il faut agir immédiatement. Cependant, à force de tout regarder à travers le prisme du pouvoir d'achat, nous avons fini par prendre la caisse du magasin pour un observatoire de la société.

L'Insee distingue pourtant les notions. Le pouvoir d'achat correspond au volume de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Le niveau de vie statistique rapporte le revenu disponible d'un ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Les définitions ne sont donc pas identiques.

Toutefois, dans le débat public, le glissement est permanent. Dès que le revenu progresse un peu plus rapidement que les prix, on conclut que la situation des ménages s'améliore. Le chiffre peut être exact et le diagnostic, profondément myope.

Car vivre mieux ne consiste pas seulement à pouvoir acheter plus. Le niveau de vie réel dépend aussi de la qualité du logement, de l'accès aux soins, à l'école et aux transports, du temps nécessaire pour accomplir certaines démarches, de la sécurité, du bruit, de l'environnement, de la solidité des objets et de la possibilité de les réparer. Une société peut afficher un pouvoir d'achat en hausse, tandis que ses habitants passent plus de temps dans les embouteillages, parcourent davantage de kilomètres pour consulter un médecin, attendent un rendez-vous pendant des mois, vivent dans des logements mal isolés et remplacent des appareils conçus pour ne pas durer.

L'erreur vient de ce que nous mesurons très bien l'entrée dans la consommation et beaucoup moins bien ce qui se passe après. Le prix est visible au moment de l'achat ; la dépense réelle s'étale dans le temps. Un lave-linge peu cher mais fragile, énergivore et irréparable peut coûter davantage qu'un appareil plus cher que l'on conserve pendant quinze ans. Un téléphone devient ruineux s'il impose des accessoires, des abonnements ou un remplacement prématuré. Une voiture prétendument économique ne l'est plus si la disparition des services de proximité oblige à l'utiliser chaque jour. Le ticket de caisse ne raconte jamais toute l'histoire.

Double peine

Cette omission pénalise d'abord les ménages modestes. Faute de pouvoir avancer le prix d'un produit robuste, ils achètent moins cher, puis paient davantage en pannes, en consommables, en énergie et en remplacements. C'est la double peine de la pauvreté : disposer de moins d'argent et être contraint de l'utiliser dans les solutions les plus coûteuses à long terme. Distribuer une aide ponctuelle sans agir sur cette mécanique soulage l'urgence, mais laisse le piège intact. La politique du pouvoir d'achat répare alors, mois après mois, ce que l'organisation du marché continue de fabriquer.

Cette myopie arrange les gouvernements, car une prime s'annonce plus facilement qu'une amélioration durable des services publics. Elle arrange les entreprises, qui préfèrent vendre souvent plutôt que servir longtemps. Elle arrange une partie des économistes, parce que les flux monétaires se mesurent mieux que la fatigue, le temps perdu, la simplicité d'usage ou l'autonomie. Un appareil remplacé trois fois alimente davantage la consommation qu'un appareil que l'on garde pendant quinze ans. Pourtant, du point de vue du ménage, de la collectivité et des ressources, cette activité supplémentaire peut être un appauvrissement.

Lire aussi | [Présidentielle 2027 : derrière les rires des patrons du Medef, la question très sensible du pouvoir d'achat et des salaires](#)

Nous en arrivons à une étrange conception du progrès : l'utilisateur doit acheter un service que la collectivité ne rend plus, un équipement pour compenser un logement mal conçu, une voiture pour rejoindre un commerce éloigné, un abonnement pour conserver une fonction auparavant incluse, puis un nouveau produit pour remplacer celui qui n'est pas réparable. Chaque difficulté crée un marché ; chaque marché fait tourner l'économie ; et l'on finit par appeler niveau de vie l'argent nécessaire pour supporter des complications que nous aurions pu éviter.

Il ne s'agit évidemment pas de nier l'importance des salaires, des pensions, des prestations ou des prix. Le pouvoir d'achat reste indispensable, surtout lorsque le budget ne permet plus de satisfaire les besoins essentiels. Mais il doit cesser d'être le résumé de toute politique sociale. À côté de lui, nous devons mesurer un pouvoir d'usage : la capacité de disposer de biens et de services qui répondent réellement aux besoins et qui restent compréhensibles, accessibles, fiables, réparables et économes pendant toute la durée de leur utilisation.

Ce déplacement changerait les priorités. Au lieu de subventionner sans fin l'achat, les pouvoirs publics exigeraient que le coût complet soit rendu visible : énergie, eau, consommables, entretien, pièces, abonnements, durée des mises à jour et remplacement prévisible. Ils feraient évaluer les produits en situation réelle par ceux qui devront les utiliser. Ils imposeraient la disponibilité des pièces et combattraient les dépendances artificielles. Ils utiliseraient surtout la commande publique pour récompenser les qualités d'usage, la simplicité et la durée plutôt que le prix d'acquisition le plus bas.

Transfert de charge

Il faudrait également regarder ce qui reste aux personnes après les dépenses pré-engagées, mais aussi après les contraintes de temps et de déplacement. La fermeture d'une maternité, d'une gare, d'un guichet ou d'un commerce n'est pas neutre parce qu'elle ne figure pas immédiatement dans l'indice des prix. Elle transfère une charge vers l'habitant : kilomètres, carburant, véhicule, abonnement à Internet, démarches et heures perdues. Une économie budgétaire réalisée par une institution peut

devenir une dépense privée imposée à des milliers de ménages. Le coût n'a pas disparu ; il a simplement changé de colonne.

Cette approche oblige enfin à revoir notre définition de la performance économique. Une panne évitée, un appareil conservé, une démarche simplifiée ou un service accessible ne créent pas toujours une vente supplémentaire. Ils créent pourtant de la valeur : du temps libéré, de la confiance, de l'autonomie, moins de dépenses et de déchets. Une économie digne de ce nom devrait savoir reconnaître ce qui améliore la vie, même lorsque cela ne remplit pas les caisses.

Après plus de cinquante ans consacrés au design industriel, à son enseignement et à l'analyse des critères d'usage, j'ai appris à distinguer le client de l'utilisateur. Le client achète ; l'utilisateur vit avec les conséquences. Nos politiques économiques restent trop souvent placées du côté du client : elles observent le revenu, le prix et la transaction. Il est temps de les placer aussi du côté de l'utilisateur : que permet réellement l'objet, le service ou la décision publique ? Combien de temps ? Avec quels efforts, quelles dépendances et quels coûts futurs ?

Le pouvoir d'achat mesure une capacité immédiate. Le niveau de vie devrait exprimer une possibilité durable de vivre correctement. Les confondre revient à croire qu'un ménage va mieux dès lors qu'il peut acheter davantage, même si ce qu'il acquiert dure moins longtemps et si tout ce qui l'entoure devient plus compliqué. La politique ne peut pas se contenter de remplir le panier. Elle doit enfin regarder la vie après la caisse.

¶ **Michel Millot** est designer industriel. Ancien professeur et coordinateur du design industriel à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, il a consacré son travail à l'analyse des critères d'usage et à l'évaluation comparative des produits.

Michel Millot (Designer industriel)

Le Monde Ateliers

Découvrir



Événement inédit

« Quel monde après Trump ? » le 10 novembre au Grand Rex



Cours du soir

Histoire de l'art : « Tout un monde dans un tableau »



Cours du soir

Services secrets : « Au cœur de l'espionnage, la ruse au service du pouvoir »

Voir plus

DÉCRYPTAGE

Temps de travail des enseignants, vacances, tutorat... 11 milliards par an pour « repenser » l'école de fond en comble

L'Académie des sciences publie ce lundi un rapport qui propose une « transformation globale » du système éducatif. Elle supposerait « quelques arbitrages délicats ».



« Les élèves les plus fragiles décrochent littéralement en quittant le système de formation initiale, souvent avant la fin même du collège », souligne le rapport. (Photo Fred Marvaux/REA)

Par **Marie-Christine Corbier**

Publié le 28 sept. 2026 à 08:00

L'école est « un héritage », mais il est « à transformer », écrit l'Académie des sciences dans un rapport publié ce lundi, destiné à nourrir les débats avant l'élection présidentielle. Le cap de cette « transformation » est envisagé à l'horizon 2037. Il s'appuie sur la baisse démographique (-15 % du nombre d'élèves d'ici à dix ans), dont il faudrait profiter pour « augmenter le ratio enseignants-élèves ».

Il suppose des mesures supplémentaires chiffrées à 11 milliards d'euros par an, soit une augmentation du budget total de l'ordre de 10 %. Ce « cap » suppose « quelques arbitrages délicats », admet l'Académie des sciences, qui préconise de « revoir les missions des enseignants et des chefs d'établissement » afin de « diminuer le temps d'enseignement disciplinaire en classe entière au profit d'un accompagnement renforcé en petits groupes ».

23 heures de présence des enseignants dans l'établissement

Pour les enseignants de collèges et lycées, cela se traduirait par un temps de travail de 35 heures par semaine, dont 23 heures de présence dans l'établissement.

Elles seraient réparties en un premier bloc de 30 heures consacrées aux missions d'enseignement, dont 12 heures de cours par semaine (au lieu des 18 heures actuelles pour les professeurs certifiés), 12 heures de préparation, 2 heures pour l'encadrement des devoirs, 2 heures pour le suivi individualisé des élèves (tutorat, orientation, petits groupes) et 2 heures de projets pédagogiques.

Un deuxième bloc de 5 heures relèverait de missions hors enseignement (1 heure pour **la relation avec les familles**, 2 heures de formation continue et de développement professionnel, 2 heures de travail collectif et de concertation).

LIRE AUSSI :

- **ENQUÊTE - « On en avait marre de se faire mordre » : quand l'école inclusive fait débat**
- **EN CHIFFRES - Vocation, santé, pouvoir d'achat : les personnels de l'éducation ont le moral en berne**

Ces 35 heures s'étaleraient sur 40 semaines, dont 36 devant les élèves. Les enseignants suivraient notamment une semaine de séminaire d'établissement et une semaine de « développement professionnel individuel ».

Cette nouvelle organisation aurait des répercussions sur les vacances des enseignants : huit semaines l'été mais quatre semaines de petites vacances (au lieu de huit aujourd'hui). Pour les professeurs des écoles, le dispositif « **plus de maîtres que de classes** » consistant à affecter un enseignant supplémentaire dans une école serait relancé, pour libérer du temps de travail collectif et de formation.

Une évaluation « centrée sur les progrès »

Ces mesures s'accompagneraient d'une « augmentation moyenne » de 300 euros nets par mois - avec un effort particulier pour les milieux de carrière -, pour environ 5 milliards d'euros par an. Une telle organisation supposerait des salles de réunion et des bureaux dans les établissements - le coût global de la rénovation du bâti scolaire est chiffré à 3 milliards d'euros par an.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - Edouard Geffray dissipe le flou autour du budget**
- **Classement Pisa sur le niveau des élèves : comment le Royaume-Uni a redressé la barre**

Dans ce système « repensé », les programmes seraient « moins prescriptifs et moins denses », conçus autour de plusieurs compétences : aptitude à communiquer à l'oral et à l'écrit dans différentes langues, savoir « lire, compter, raisonner », disposer de compétences artistiques, techniques (électricité, informatique...), pratiques (nage, cuisine, jardinage), physiques et psychosociales (régulation des émotions, estime de soi...).

Le temps des devoirs et des activités extrascolaires serait « intégré à l'emploi du temps », avec un « périscolaire de qualité » financé par l'Etat et les collectivités (2 à 3 milliards d'euros par an). L'évaluation des élèves serait « centrée sur les progrès » et « non plus [...] sur les notes ». Face à une école qui « constitue souvent une source majeure d'anxiété », les enseignants bénéficieraient d'une formation au « secourisme en santé mentale », « incluant le repérage de signaux faibles ».

Des orthophonistes et des ergothérapeutes à l'école ?

Les prises en charge thérapeutiques seraient « organisées au sein de l'école », dès la maternelle, avec une infirmerie ouverte sur l'ensemble du temps scolaire et la mobilisation d'« équipes pluridisciplinaires » (orthophoniste, ergothérapeute, éducateur spécialisé...) à l'école.

LIRE AUSSI :

- **Handicap : l'Education nationale s'appuie sur France Travail pour tenter de pallier le manque d'accompagnants**

Les instituts médico-éducatifs, les Segpa (pour les élèves en grande difficulté) et les Ulis (inclusion scolaire) seraient supprimés, pour que les élèves « apprennent ensemble dans la même classe ». Des enseignants dits « de soutien », dans l'esprit des Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), épauleraient les professeurs.

Pour les pathologies très lourdes, des services médicalisés seraient implantés dans quelques établissements, avec 20.000 professionnels recrutés pour un coût de 1,2 milliard d'euros par an. Les moyens dédiés aux accompagnants **d'élèves en situation de handicap** (AESH) seraient réorientés « au profit des enseignants de soutien ».

APPROFONDISSEZ CE SUJET

Interrogez l'Assistant IA des Echos : la seule IA ayant accès à 100% de nos articles

- ✦ Comment mieux gérer l'affectation géographique des enseignants en France ?
- ✦ Quels sont les avantages de lier l'école primaire au collège ?

Marie-Christine Corbier

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Collèges, Lycées, écoles

Orthographe : « Le choix de sanctionner les fautes de français au bac et au brevet aura des effets, mais pas celui d'améliorer la maîtrise de la langue »

TRIBUNE

Rémi Soulé

Linguiste

Les sanctions lors des examens décidées par le ministre de l'éducation, Edouard Geffray, susciteront avant tout de la peur et accentueront les inégalités, souligne Rémi Soulé, docteur en sciences du langage, dans une tribune au « Monde ». Le linguiste a fait le choix dans ce texte d'appliquer la réforme de l'orthographe.

Publié aujourd'hui à 06h30 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Dès le mois de mai, le ministre de l'éducation nationale, Edouard Geffray, annonçait la couleur : « Toute copie qui n'a pas un niveau suffisant en termes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire ne peut pas avoir la moyenne au baccalauréat. » La consigne est désormais officielle et « *inscrite dans le marbre* » : au moins 2 points seront réservés dans chaque matière, au brevet et au baccalauréat, à la « *maîtrise de la langue* ». On peut rire de l'éternel retour du totem orthographique chaque fois qu'un ministre manque d'imagination. Rien d'original : le même débat revient depuis le XIX^e siècle. Jules Ferry s'agaçait déjà de l'omniprésence à l'école de l'orthographe et de la grammaire.

Le ministre mentionne également le lexique et l'organisation de la réflexion. Les consignes parues au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 17 septembre développent un barème consistant à déterminer si les erreurs sont très fréquentes, fréquentes, ponctuelles ou rares. Bon courage aux enseignants avec une telle précision. On peut donc en rire, mais aussi s'inquiéter des implications pour l'école et les élèves.

Relativisons avant tout l'impression de naufrage. Le niveau général d'orthographe a progressé jusqu'aux années 1980 et à l'allongement de la durée d'études pour de nombreux élèves. Les résultats de l'enquête PISA 2025 [publiée le 8 septembre, sur le suivi des acquis des élèves de 15 ans dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE], convoqués par le ministre, ne parlent ni d'orthographe, ni de syntaxe, ni de rédaction, mais de compréhension de l'écrit. Concentrons-nous sur les vrais problèmes.

Depuis quarante ans, c'est vrai, pour une même dictée, les élèves de CM2 actuels font davantage d'erreurs. Il y a plusieurs pistes d'explication. Premièrement, l'école ne va pas très bien. Les enseignants se démotivent, les budgets avantagent les établissements déjà favorisés, la formation continue est délaissée... le ministre de l'éducation est probablement au courant.

Deuxièmement, les programmes se diversifient. Les élèves pratiquent plus de langues vivantes, s'entraînent davantage à l'oral, découvrent l'éducation aux médias, l'informatique et la biodiversité. Alors que le nombre d'heures d'apprentissage global lui-même a baissé, cela laisse moins de temps à consacrer aux règles d'accord du participe passé, qui en demandent beaucoup. Troisièmement, les méthodes pédagogiques se modernisent, à l'exception notable de la dictée. Inefficace dans sa forme traditionnelle, elle incite à se méfier de l'orthographe et, au-delà, de l'écrit. Ce qui devrait être un outil devient un ennemi aux yeux des élèves.

Quatrièmement, la langue change en permanence. On ne parle pas comme il y a cent cinquante ans. Pourquoi écrire comme il y a cent cinquante ans ? Plus le temps passe, plus le français écrit s'éloigne du français parlé. Les différences entre « brin » et « brun », « patte » et « pâte », « je chanterai » et « je chantais » s'entendent beaucoup moins aujourd'hui. L'apprentissage de l'orthographe, parce qu'on ne la réforme plus, est donc de plus en plus difficile. Actuellement, notre système scolaire alloue à l'enseignement de l'écrit 1,4 fois plus d'heures qu'en Norvège, 1,7 fois plus qu'en Allemagne et en Estonie, 1,9 fois plus qu'en Italie, 2 fois plus qu'en Finlande, etc. Sur toute une scolarité, la différence se compte en centaines d'heures. Quelle efficacité pour cet investissement ? Peut-être le ministre pourrait-il s'intéresser à ces causes.

Toutes ces coquetteries

Le choix de la sanction à l'examen aura des effets, mais pas celui d'améliorer la maîtrise de la langue. Cette mesure entrainera d'abord de la peur. A la place des futurs recalés, on éviterait de prendre beaucoup de risques, on se contenterait de mots bien connus et de structures simples : pas la meilleure façon de progresser. Les élèves français sont parmi ceux qui ont le moins répondu aux questions de l'enquête PISA, par peur des « fautes ». Cette insécurité linguistique a peu de chances de s'arrêter là : les stratégies d'évitement existent à l'âge adulte, dès qu'il faut écrire.

Cette mesure accentuera aussi des inégalités. Les élèves dont les familles ont cette « maîtrise de la langue », en réalité de la norme scolaire, sont avantagés d'emblée et sont souvent les plus aisés. L'orthographe du français est faite, entre autres, pour distinguer. Ce n'est pas une interprétation contemporaine mais un objectif assumé. Par la voix de François-Eudes de Mézeray, l'Académie française souhaite, dès 1675, conserver une orthographe qui « distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes ». En est-on encore là ? D'après l'éducation nationale, les élèves de CM2 des écoles les plus favorisées font en moyenne 15,5 erreurs à une dictée quand les élèves des écoles les moins favorisées en font 21,9.

Pour cette raison, voilà les mots truffés de lettres inspirées du latin et du grec, auxquelles s'ajoutent des exceptions sans cohérence : pourquoi un « l » à « alourdir » et deux à « alléger », un « g » à « agrandir » et deux à « aggraver » ? Pourquoi certains mots font leur pluriel en « x » ? Pourquoi le mot « poids » prend un « d », absent en latin ? Pourquoi 44 « règles » d'accord du participe passé ? Cela donne surtout du pouvoir symbolique à ceux qui ont le temps de retenir toutes ces coquetteries. C'est un exercice de mémoire plus que de compréhension. Même constat sur la syntaxe et le lexique : certains mots et tournures sont arbitrairement considérés comme moins valables que d'autres. Seront-ils sanctionnés ? L'école française, déjà parmi les plus ségréguées de l'OCDE, n'est pas près de s'améliorer.

Lire aussi la tribune |
[démocratique »](#)

[« La maîtrise de l'écriture apparaît comme un enjeu](#)

Le message qu'envoie cette mesure est qu'il faut être au service de l'orthographe. Elle devrait aussi être au nôtre. C'est parce qu'elle est utile que son enseignement mérite mieux. Nous devrions nous en souvenir pour transmettre aux élèves le goût de la langue française, la volonté de s'en saisir. Gabriel Attal [ministre de l'éducation nationale de juillet 2023 à janvier 2024] et ses classes de niveau avaient pavé la voie, les nouvelles consignes risquent encore de trier et d'éloigner. Il serait bon d'interroger le ministre sur son idéal : veut-il une école qui rassemble ?

¶ **Rémi Soulé**, docteur en sciences du langage à Sorbonne Université et membre du collectif des Linguistes attérés.